



Au service des salariés agricoles

A.G. ASA :

Soirée + cocktail !

Objet : Assemblée Générale

Destinataires : tous les adhérents ASA 28

Chère adhérente, Cher adhérent, recevez nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année !

Nous vous invitons cordialement à participer à l'Assemblée Générale de l'ASA :



L'équipe des
administrateurs
ASA à vos côtés

Vendredi 1er mars 2019 à 18 h 30

Maison de l'Agriculture à CHARTRES
salle Mathurin Régnier

Ordre du jour :

à jour de sa cotisation et carte d'adhérent / timbre 2019.

- * Cotisation 2019 = 32 € (individuelle) ou 44 € (couple),
- * Sont offerts : **bons de réduction + ticket de tombola !**

Votez !

- ↳ **Vote des adhérents avant le début de l'A.G.** : Renouvellement statutaire du tiers des administrateurs; à choisir parmi les sortants et les nouveaux candidats. Présentation du diaporama des activités réalisées en 2018.

↳ **à 19 h 00, Assemblée Générale ordinaire :**

- * Rapports moral, d'activités et financier de l'année 2018, et budget prévisionnel pour 2019
- * Rapport d'orientation et projets pour 2019. Clôture de l'A.G.
- * Intervention d'Éric Thirouin, président de la Chambre d'Agriculture. Signature de notre convention.

De 20 h 15 à 21 h 00, intervention d'Aurélien DESBLE, Chargé de prévention Grand public / Groupama Centre Manche :

↳ **Thème « Les règles de circulation des matériels agricoles »**

- * Les règles de circulation des matériels agricoles sur route, signalisation, gabarit...
- * Quelle est la responsabilité du chauffeur ? de l'employeur ? du propriétaire de l'engin ?
- * Echanges avec la salle.

↳ **Cocktail dinatoire offert à tous les participants !**

Merci de répondre "présent" pour cet important rendez-vous de l'ASA

Avant le 23 février : retourner le bulletin-réponse pour confirmer votre participation, ou retourner nous votre « pouvoir » si vous ne pouvez pas venir à l'A.G.

Fabien CHÔLIN
Président ASA 28

N.B. : Une seconde assemblée générale avec le même ordre du jour, est convoquée le même jour à 19 h 15 et se tiendra si le quorum nécessaire à la tenue de l'A.G. ordinaire n'était pas atteint.

Tournez svp.



au service des salariés agricoles

AG ASA 28 : rencontre des adhérents et des responsables, tombola, bons de réduction...

Assemblée Générale de l'ASA 28 Association des Salariés Agricoles

Rendez-vous vendredi 1er mars 2019 à partir de 18h 30
Maison de l'agriculture à Chartres

Venez nombreux
Nous comptons sur tous les adhérents :

- ↪ **Pour soutenir l'A.S.A.**, seule association au service des salariés agricoles
- ↪ **Pour mieux connaître** les formations, les activités, les services proposés
- ↪ **Pour rencontrer** d'autres salariés agricoles et l'équipe de responsables

**Participez à l'Assemblée générale
et bénéficiez d'avantages ! :**

- ⇒ **Tombola gratuite** : une trentaine de lots seront distribués après l'A.G.
 - Dont 2 places offertes pour le voyage annuel ASA d'une journée
 - Divers lots offerts par nos partenaires : vêtements, outils, équipements, ...
- ⇒ **et des bons de réduction sont offerts** aux adhérents présents à l'AG,
à valoir auprès des entreprises partenaires (fuel domestique, équipements de travail, etc.)

Compléter et retourner le bulletin-réponse avant le 23 février

Important

En cas d'indisponibilité :

Merci de nous retourner votre « pouvoir » !

Rappel : Inscrivez-vous / **prochaines activités** :

- × Visite libre des **salons de l'Agriculture à Paris, SIA et SIMA** : mercredi 27 février
- × Formation gratuite « **Semis sous couverts, cultures associées** » : Jeudi 25 avril



**Compléter entièrement et retourner le Bulletin-réponse
ci-dessous avant le 23 février : cotisation, AG, pouvoir...**

- ① **Je m'inscris à l'AG** ou ② **Je donne « pouvoir » à...**
③ **Je présente ma Candidature au poste d'administrateur**
④ **Je règle ma Cotisation ASA pour l'année 2019** (si ce n'est pas déjà fait)

Madame, Monsieur :

Adresse : CP-Commune :

Téléphone : Email :

- ① **Participera (ont) à l'Assemblée Générale** OUI NON
et au **cocktail** qui suivra (réservation obligatoire) OUI NON

Précisez :

- Adhérent seul
➤ Adhérent en couple

OU

- ② **Ne pourra pas participer à l'Assemblée Générale et**

**Merci de retourner
votre pouvoir**

« Je déclare donner à Monsieur le Président de l'ASA ou à Monsieur

(Nom à préciser), adhérent ASA 28

tout « pouvoir » pour prendre part aux délibérations et votes de l'Assemblée Générale ».

- ③ **Présente sa candidature au poste d'administrateur ASA** OUI NON

Si oui : envoyer une photo par email à : d.lazier@eure-et-loir.chambagri.fr

Chaque adhérent ASA est libre de présenter sa candidature au poste d'administrateur

- ④ **Règle sa cotisation pour l'année 2019** (si ce n'est déjà fait) OUI NON

⇒ Si OUI :

Cotisation individuelle : **32 €**

Cotisation couple : **44 €**

Chèque à l'ordre de l'ASA

⇒ Si NON, merci de préciser vos raisons :

.....

Fait à, le

Signature :